

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Mardi 1 février 2022 -

Le Gouvernement annonce la création d'une mission sur l'amiante dans la réparation navale.

Les députés brestois Didier Le Gac et Jean-Charles Larsonneur se félicitent de l'annonce par le Gouvernement lundi 31 janvier, de la création d'une mission sur la prévention de l'exposition à l'amiante dans le secteur de la réparation navale.

Mobilisés aux côtés de tous les acteurs de la réparation navale - employeurs et salariés - pour que le repérage avant travaux (RAT) fasse l'objet d'une application uniforme partout en Europe et pas seulement en France, les députés avaient ainsi régulièrement alerté le Gouvernement sur le risque de voir disparaître cette activité industrielle à Brest et dans les ports français.

Le Gouvernement vient d'annoncer la création d'une mission confiée à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) pour faire le point sur la mise en œuvre du RAT, dont l'application est désormais reportée.

En lien avec les représentants des employeurs et salariés du secteur, sur le terrain et dans les ports, cette mission de 5 mois devra rendre ses conclusions sur les modalités de ce repérage, mais également sur le maintien de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

Les deux députés saluent la création de cette mission, encourageante pour la pérennité des chantiers brestois, et restent mobilisés pour l'avenir de la réparation navale.

(Voir courrier joint).

⇒ **Didier LE GAC**, Député de la 3ème circonscription du Finistère

⇒ **Jean-Charles LARSONNEUR**, Député de la 2ème circonscription du Finistère